

STATIONNEMENT RÉSIDENT

LE GUIDE
MARS 2025



toulouse
métropole

Ma Vie + Mobile

MAIRIE DE  TOULOUSE

ÉDITO

Depuis son lancement en 2005, le stationnement résident offre une pleine satisfaction aux nombreux abonnés qui ont opté pour ce dispositif.

Cette formule favorise le stationnement de proximité pour les riverains tout en permettant de libérer de l'espace pour les visiteurs, les professionnels et les clients de commerçants.

Que vous optiez pour un stationnement dans l'un des douze parkings couverts et souterrains ou sur la voie publique, vous trouverez toujours une solution appropriée à vos besoins.

Cette brochure vous présente les modalités de stationnement résident pour vous faciliter la vie au quotidien.

Jean-Luc Moudenc

Maire de Toulouse

Président de Toulouse Métropole

Le stationnement résident sur voirie ou en parc en ouvrage permet aux résidents des quartiers concernés de trouver plus aisément des places de stationnement, à proximité de leur habitation, à un tarif préférentiel.

Qui peut bénéficier du stationnement résident ?

Tout propriétaire ou locataire d'un logement (résidence principale) habitant une rue payante ou sans place de stationnement d'un quartier réglementé et pouvant attester de sa qualité de résident. Attention, toute personne habitant dans une rue à stationnement gratuit ne pourra pas bénéficier du stationnement résident. 7 cas permettent d'accéder au statut résident (délibération du 20 septembre 2024).

Le droit de stationnement étant attribué pour un véhicule, le demandeur devra s'assurer que ce véhicule peut circuler et stationner en conformité avec les réglementations en vigueur (assurance, vignette crit'air métropolitaine...).

▷ 7 cas pour accéder au statut

- Demandeur bénéficiant d'un véhicule enregistré à son nom et prénom et à l'adresse pouvant prétendre au statut résident
- Demandeur bénéficiant d'un véhicule de fonction utilisé également à usage privé ou d'un véhicule d'entreprise avec remisage à domicile
- Demandeur utilisant un véhicule de location longue durée
- Demandeur utilisant un véhicule prêté
- Demandeur rattaché au foyer fiscal des parents
- Les plaisanciers de longue durée (6 mois minimum) dont le bateau, situé dans le secteur réglementé, est la résidence principale
- Personne hébergée (le certificat d'immatriculation étant au nom du demandeur et le justificatif de domiciliation au nom de l'hébergeur)

▷ Renouvellement de votre abonnement

Chaque abonnement est valable un an. Le renouvellement n'est pas automatique. Dans le mois précédent la date anniversaire de l'obtention de votre statut, vous devez produire à nouveau les pièces justifiant que vous remplissez toujours les conditions requises.

Vous optez pour le stationnement résident dans un parking public (parc en ouvrage)

Les Toulousaines et Toulousains habitant certains quartiers réglementés du centre-ville et des faubourgs peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour les voitures et les motos dans douze parkings sous contrat de délégation de service public, dans la limite des places disponibles.

En fonction de votre quartier d'habitation et de votre type de véhicule (auto/2 roues motorisées), vous pourrez choisir, parmi les parkings rattachés à votre quartier (cf. tableau verso cartographie), celui dans lequel vous souhaitez bénéficier d'un tarif préférentiel.

Cette offre résident est limitée à deux véhicules motorisés par foyer (voiture et/ou 2 roues motorisées).

► Tarifs préférentiels et quotas

L'abonnement mensuel est de 81€/mois pour les voitures et 36€/mois pour les 2 roues motorisées, dans la limite des quotas disponibles par parc en ouvrage (voir le tableau ci-dessous).

► Les parcs concernés

Voitures et 2 roues motorisées

- . Capitole
- . Carnot
- . Jeanne d'Arc
- . Jean Jaurès
- . Matabiau Ramblas
- . Saint-Aubin
- . Saint-Cyprien
- . Saint-Michel
- . Victor Hugo

2 roues motorisées uniquement

- . Carmes
- . Esquirol
- . Saint-Etienne

Tarif résident	Capitole	Carmes	Carnot	Esquirol	J. d'Arc	J. Jaurès	Matabiau Ramblas	St Aubin	St Cyprien	St Etienne	St Michel	Victor Hugo	Total QUOTAS
 81€ Quota Auto	570	0	150	0	90	390	150	130	100	0	300	210	2 090 voitures
 36€ Quota Moto	80	10	10	10	5	30	10	14	6	10	12	10	207 motos

▷ Demande d'abonnement

Pour obtenir un abonnement annuel, vous devez vous rapprocher de l'opérateur du parking proche de votre domicile et lui fournir les pièces requises.

> Vous bénéficiez déjà du statut résident sur voirie

Vous êtes enregistré par le service Stationnement de la mairie de Toulouse. Vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau les justificatifs pour attester votre statut de résident, vous pourrez présenter votre contrat d'abonnement sur voirie comme justificatif à l'opérateur du parking.

↻ Contactez directement l'opérateur du parc en ouvrage

Si vous souhaitez résilier votre abonnement annuel sur voirie au profit de celui du parc en ouvrage, il pourra vous être partiellement remboursé (ceci uniquement au cours du premier semestre de validité de l'abonnement stationnement résident sur voirie).

> Vous ne bénéficiez pas du stationnement résident sur voirie

Vous devez constituer un dossier comportant l'ensemble des pièces justificatives permettant d'attester de votre statut (délibération du 10 décembre 2021). Puis contacter l'opérateur du parking.

▷ Coordonnées des parcs

• Jeanne d'Arc



Q-Park Service Clients :

09 86 86 86 90

du lundi au vendredi de 9 h à 18h

La prise d'abonnement résident sur Internet est également possible sur : www.q-park.fr rubrique « PLUS D'INFORMATIONS »

- Capitole
- Carmes
- Carnot
- Esquirol
- Jean Jaurès
- Matabiau Ramblas
- Saint-Aubin
- Saint-Cyprien
- Saint-Etienne
- Saint-Michel
- Victor Hugo



La boutique du Capitole :

05 61 21 21 39

du lundi au vendredi 10h-17h

le mercredi uniquement sur rdv
boutique.toulouse@group-indigo.com

Vous optez pour le stationnement résident sur voirie

Le dispositif de stationnement résident sur voirie, mis progressivement en place depuis 2005, permet aux résidents des quartiers concernés de trouver plus aisément des places de stationnement à proximité de leur domicile.

▷ Comment obtenir votre statut de stationnement sur voirie ?

En ligne : le Téléservice

Via Internet, 24h/24h, 7j/7, sur le portail de démarches en ligne de la mairie de Toulouse, montoulouse.fr : téléservice « Stationnement résident sur voirie - abonnement ou renouvellement ».

Au guichet des Maisons Toulouse Services de Capitole et Saint Cyprien :

- Téléchargez le formulaire sur internet sur stationnement.toulouse.fr ou demandez-le par mail à abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr
- Remplissez le formulaire et joignez les photocopies ou scannez les justificatifs (cf. annexe de la délibération du 20 septembre 2024) accessible sur le site.
- Retournez l'ensemble du dossier à l'adresse postale indiquée sur le formulaire. Vous pouvez également le renvoyer par mail à l'adresse suivante : abonnement-stationnement@mairie-toulouse.fr (pensez à joindre les scans des justificatifs).
- Après examen de votre demande, vous serez contacté par téléphone et, si votre demande est validée, vous pourrez alors retirer vos titres de stationnement à l'accueil des usagers du stationnement.

▷ Deux formules d'abonnement sont disponibles :

Tarif abonnement annuel

L'abonnement annuel permet un stationnement régulier

Un abonnement pour un véhicule ou pour deux véhicules alternativement sur voirie

135€
/an

pour tous les résidents ayants droit

100€
/an

pour tous les résidents ayants droit titulaires d'un abonnement annuel Tisséo ou d'un forfait annuel Pack illimité annuel SNCF* ou de l'abonnement annuel du réseau interurbain LIO de Haute-Garonne

0€

gratuit pour les véhicules 100% électrique**

* aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux du résident demandeur, et ce sur présentation de justificatifs.

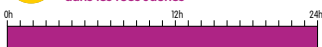
** non applicable pour un abonnement double immatriculation avec un véhicule thermique

Le stationnement résident pratique

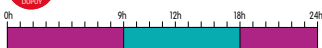
> Les tarifs

Les tarifs préférentiels sont applicables dans toutes les rues concernées de votre quartier et celles des quartiers limitrophes (cf. tableau verso cartographie).

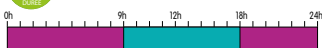
 Les horaires pour stationner au tarif résident dans les rues Jaunes



 Les horaires pour stationner au tarif résident dans les rues Rouges



 Les horaires pour stationner au tarif résident dans les rues Vertes



■ Tarif résident ■ Tarif normal

> Les horaires

> Rappel de la réglementation

La qualité de résident ne vous dispense pas de respecter la réglementation en vigueur à Toulouse qui limite le stationnement à un endroit donné à 24 heures consécutives.

N'oubliez pas de vérifier toutes les 24h la réglementation en vigueur à l'emplacement sur lequel vous stationnez. Par exemple, en cas de déménagement ou de travaux, votre voiture doit être déplacée.

Le droit de stationnement étant attribué pour un véhicule, le demandeur devra s'assurer que ce véhicule peut circuler et stationner en conformité avec les réglementations en vigueur (assurance, vignette crit'air métropolitaine...).

> Une surveillance de la police renforcée

Le stationnement résident a spécialement été créé pour votre confort et c'est pourquoi la police est particulièrement attentive aux contrevenants tout en ayant un rôle d'information auprès des usagers.

Tarif abonnement (bi)hebdomadaire

2 durées d'abonnement à retirer directement à l'horodateur en composant le n° de la plaque d'immatriculation du véhicule déclaré ayant droit ou sur l'application mobile.

4€

1 semaine ou

7,50€

2 semaines

> Les moyens de paiement

Le paiement peut s'effectuer par pièces ou par carte bancaire sur tous les horodateurs du parc de la ville de Toulouse et par applications mobiles.



Comment payer son abonnement ?

Box, emplacement en sous-sol ou en extérieur

Vous recherchez une place de stationnement à louer ?

Sur le site de Toulouse Métropole, vous pouvez localiser des places de stationnement disponibles à la location.



stationnementalouer.metropole.toulouse.fr

Ce dispositif, ouvert à tous les usagers, a été élaboré par Toulouse Métropole en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Dispositifs complémentaires :


▷ Stationnement à louer

> Vous recherchez une place de stationnement à louer proche de chez vous ?

Dans le cadre de ses partenariats avec les opérateurs sociaux, Toulouse Métropole a développé une carte interactive qui présente et recense l'ensemble des places voitures et motos que les opérateurs sociaux proposent, à tous, à la location. Il n'est pas nécessaire d'habiter dans une de ces résidences pour en bénéficier !

> Découvrez sur :

 stationnementalouer.metropole.toulouse.fr

Les points  sur la carte permettent de repérer les lieux où des emplacements sont disponibles.

En cliquant sur le point qui vous intéresse vous connaîtrez :

- la localisation exacte de l'emplacement disponible
- sa typologie (box, emplacement en sous-sol, en extérieur, place moto)
- le tarif mensuel
- le contact du gestionnaire

Les contrats de location sont établis directement entre les gestionnaires et les locataires.

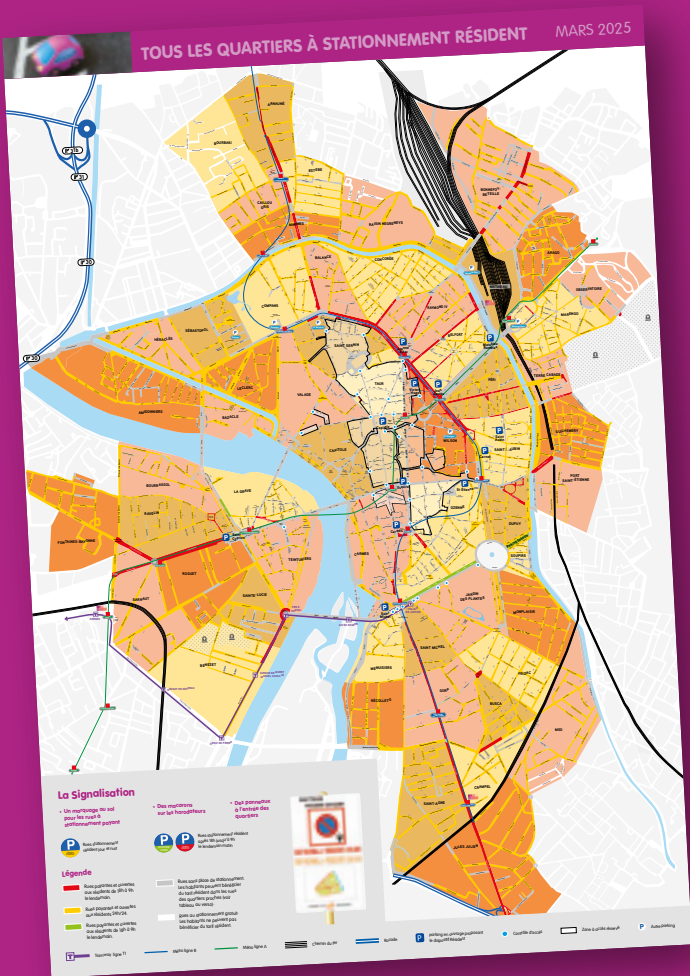
Expérimenté dans le centre-ville de Toulouse, ce dispositif est disponible depuis 2018 sur l'ensemble de la ville de Toulouse ainsi que 7 autres communes de la Métropole : Balma, Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane.

▷ Autres abonnements en parc en ouvrage

N'hésitez pas à contacter directement les opérateurs de parkings pour connaître les caractéristiques de l'ensemble des abonnements proposés :

- pour les Voitures et 2 roues motorisées (dont le tarif riverain sur les parkings Arnaud Bernard, Europe et Marengo Gare).
- pour les vélos en zones sécurisées.

PLAN DE STATIONNEMENT RÉSIDENT



INFORMATION



d'autres informations sont disponibles sur :
stationnement.toulouse.fr



**Stationnement
aux abords des
commerces**



**Stationnement
Zone bleue**



**Stationnement des
professionnels
de l'urgence et de
la maintenance
à domicile**



**Deux-roues
motorisés**

Ne pas jeter sur la voie publique